

PROVINCE DE BRABANT

WALLON

Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE

de

ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 25 mai 2021, a décidé d'établir les règlements suivants:

- **Le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la reprise de l'Horeca**

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 03 juin 2021

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre,

Ch. Fayt